

Public Sénat, 15 janvier 2014

Les sénateurs unanimes pour encadrer juridiquement la géolocalisation par la police

Tweet

ARTICLE - ACCÉLÉRÉE - CHRISTIANE - CNIL - GÉOLOCALISATION - JUSTICE
- POLICE - PROCÉDURE - SÉNAT - TAUBIRA



Marie-Carline Chardonnet
Le 15.01.2014 à 18:20



© AFP

Les sénateurs ont voté unanimement le projet de loi relatif à la géolocalisation dans les procédures judiciaires. La procédure accélérée a été mise en place pour faire « face au vide juridique », provoquée par l'interdiction de la cour de Cassation d'utiliser la géolocalisation lors d'enquêtes.

Si le secteur du numérique pousse un cri d'orfraie face à cette nouvelle mesure perçue comme « liberticide », les sénateurs ont voté unanimement, cette loi pour pallier le vide juridique, créé par la cour de Cassation, qui a interprété la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).